



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

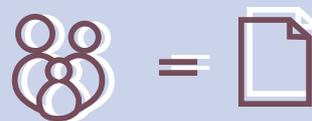
Liberté
Égalité
Fraternité

VOTER POUR LES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES HLM : C'EST SIMPLE ET RAPIDE !

QUI PEUT VOTER ?



Pour voter, je dois être locataire
depuis au moins 6 semaines



il y a 1 voix
par logement

COMMENT VOTER ?

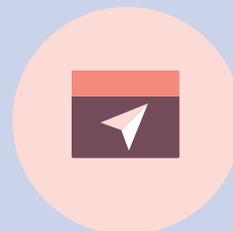
Plusieurs façons de voter selon le choix du bailleur



par courrier

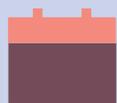


à l'urne
mise à disposition
par le bailleur



sur internet

QUAND VOTER ?



Entre le 15 novembre et le 15 décembre 2022

les dates sont différentes selon où vous habitez.

Elles vous seront communiquées par votre bailleur.

Le tout
en seulement
5 minutes !



ÉLISEZ CELUI OU CELLE QUI DÉFENDRA VOS DROITS :
VOTEZ POUR VOTRE REPRÉSENTANT DES LOCATAIRES HLM !



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉLIRE SES REPRÉSENTANTS : UN VOTE UTILE POUR LES LOCATAIRES HLM

Ils vivent dans le même immeuble
ou le même quartier que les autres habitants

Ils représentent
tous les locataires



Ils connaissent
les besoins
des logements et
de la collectivité

Ils sont les ambassadeurs des locataires
auprès du bailleur



Ils défendent les locataires
et font respecter leurs droits

ILS INTERVIENNENT POUR :



Les projets
d'aménagement



L'organisation de la vie
collective (nuisance, sécurité...)



L'entretien des
parties communes



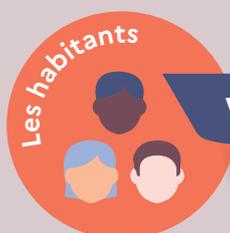
Ils participent aux décisions
du Conseil d'Administration
du bailleur



ENTRE LE 15 NOVEMBRE ET LE 15 DÉCEMBRE 2022,
ÉLISEZ CELUI OU CELLE QUI DÉFENDRA VOS DROITS :
VOTEZ POUR VOTRE REPRÉSENTANT DES LOCATAIRES HLM !



LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES HLM : **LA DÉMOCRATIE DANS LE LOGEMENT**



VOTENT POUR :



Les représentants sont présents dans toutes les instances, pour défendre les locataires là où sont prises les décisions qui les concernent.



La Commission d'Attribution

La Commission d'Attribution qui examine les demandes de logement social et attribue les logements.



Le conseil d'administration du bailleur social

Là où sont prises les décisions et sont votés :

- le budget
- les charges & loyers
- les travaux, rénovation, aménagements...



Le Conseil de Concertation Locative

Là où s'organise la gestion des Hlm et du cadre de vie. Sa composition est locale, les représentants peuvent y siéger, ou non.



ENTRE LE 15 NOVEMBRE ET LE 15 DÉCEMBRE 2022,
ÉLISEZ CELUI OU CELLE QUI DÉFENDRA VOS DROITS :
VOTEZ POUR VOTRE REPRÉSENTANT DES LOCATAIRES HLM !